Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251222-2025_067-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 11 décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HILY-RIOU Françoise à STEPHAN-SAUVEUR Francine, JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseillers municipaux absents : RIOU Gilbert, Vincent DUPLAT

****

Mme Francine STEPHAN a été élue secrétaire de séance.

****

2025-67- ENFANCE - JEUNESSE - Mise à disposition de deux logements au personnel de la gendarmerie

Rapporteur : Mme Mylène BODIVIT

La gendarmerie nationale souhaite, que la commune puisse lui mettre à disposition des logements. L'occupation de ces logements est destinée à l'hébergement des personnels de la gendarmerie venant en renfort à Fouesnant ou au sein de la Brigade de Fouesnant pendant la saison estivale 2026 (3 gendarmes). Ces logements d'urgence sont situés au 4 rue Charles de Gaulle, à La Forêt-Fouesnant.

Pour permettre cette mise à disposition, un bail d'occupation temporaire sera mis en place entre la gendarmerie et la commune.

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable la Commission Enfance, Jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées, Solidarité du 03 décembre 2025.

Après avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions : Yvon PAPE, Laurence PERCHOC, Marie HÉLAOUËT, Philippe LAVENANT, Christophe LE RAY, Delphine AUBERT), le Conseil municipal :

- ACCORDE la mise à disposition de deux logements situés au 4 rue Charles de Gaulle, à La Forêt-Fouesnant, à titre gratuit.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

Le Maire,
Daniel GOYAT